

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 18/07/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 08/07/2023 Date d'affichage : 08/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le 18 juillet, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE – Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – JJ STOECKLIN – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir :**Absents** :

a été nommé secrétaire: *Patricia COLMACHE*

Elu suppléantaire : JL MASSON

7 - Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Vu le projet pédagogique « Coopérer et bouger pour progresser ensemble et apprendre mieux », présenté par l'école publique SIMONE VEIL

Les projets pédagogiques peuvent bénéficier d'un soutien financier prévu dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique entre l'état et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté par Madame Garnier, directrice de l'école Publique.

Ce budget présenté par l'école publique est fixé à 5 345 €, l'état s'engage à verser à la Commune dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant de 5 345 €.

Le Conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière tel que proposé dans le projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 juillet 2023

Yves COLOMB, Maire,



Patricia COLMACHE, Secrétaire